



Communiqué final sanctionnant l’atelier de validation de la note sur l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives et les Forêts

13 août 2019

Brazzaville, République du Congo

L’intégration du volet forêts dans l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) de la République du Congo constitue un engagement fort pour garantir la transparence des flux financiers dans le secteur forestier et renforcer le recouvrement des recettes forestières pour une meilleure contribution à l’économie nationale et aux objectifs de développement du pays.

Ainsi, les participants à l’atelier de validation de la note de position sur l’intégration du volet forêt dans l’ITIE tenu le 13 août 2019 dans la salle de réunion du Centre d’Information des Nations Unies à Brazzaville, à l’initiative de l’Observatoire congolais des droits de l’homme (OCDH), de la Rencontre pour la Paix et les Droits de l’Homme (RPDH) et de Fern, avec l’appui du Département pour le développement international du gouvernement britannique (DFID), après avoir pris connaissance des éléments suivants :

- Le contexte, l’importance et l’impact de l’exploitation forestière en République du Congo.
- Les flux financiers couverts par les rapports de l’ITIE et des revenus totaux générés par le secteur.
- Le manque d’informations sur les recettes des entreprises. En effet, une seule entreprise forestière a déclaré à l’ITIE en 2016.
- Les contributions des sociétés déséquilibrées. En effet, les sociétés qui produisent plus, déclarent moins, selon le rapport de l’ITIE de l’année 2016.

- L'analyse des revenus forestiers sectoriels indique que si la production augmente, les recettes, elles, diminuent.

- L'état de la gouvernance forestière et les avantages de l'intégration du secteur forestier dans l'ITIE, les exigences de l'ITIE relatives au secteur forestier, les progrès réalisés ainsi que et les synergies possibles avec d'autres processus de gouvernance notamment l'Accord de partenariat volontaire (APV) dans le cadre du plan d'action sur l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT), le programme REDD+ (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts) et l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale (CAFI).

- Les défis liés à la mise en œuvre de l'ITIE qui se traduisent par l'accès difficile aux données des entreprises, l'absence de contraintes pour les entreprises de fournir les informations, la faiblesse des institutions de contrôle, l'accès limité à l'information en temps réel et l'absence de redevabilité.

Après avoir approfondie leur réflexion sur la note relative à l'intégration du volet forêt dans l'ITIE à travers les travaux en groupes, celle-ci a été validée avec amendements.

Les participants ont formulé les recommandations suivantes :

Au gouvernement congolais :

- Encourager la République du Congo à adopter le nouveau code forestier et ses textes d'application.
- Finaliser la révision du code minier, la loi sur la protection de l'environnement et leurs textes d'application.
- Pérenniser la participation des entreprises forestières au processus ITIE notamment en adoptant en urgence les textes d'application du code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques afin de renforcer la transparence, la redevabilité et l'intégrité.
- Appuyer la pérennisation de la couverture du secteur forestier dans l'ITIE à travers l'élaboration d'un texte réglementaire pour rendre contraignant l'obligation pour les entreprises forestières d'effectuer les déclarations au Secrétariat Général de l'ITIE conformément au jalon contenu dans la lettre d'intention entre la République du Congo et CAFI et aux exigences de transparence de l'APV.
- Déployer dans des délais brefs le système de vérification de la légalité devant permettre aux autorités congolaises de délivrer des autorisations FLEGT.
- Appuyer la pleine mise en œuvre de l'annexe X de l'APV sur les informations à rendre publiques.
- Garantir l'indépendance et l'autonomie des institutions publiques de contrôle et de lutte contre la corruption afin de réduire les risques de corruption dans le secteur forestier.

Aux partenaires techniques et financiers :

- Accompagner et assister les communautés locales et les populations autochtones à accéder aux outils de gouvernance forestière afin de suivre et évaluer les activités des entreprises forestières notamment à travers la sensibilisation et la formation.
- Renforcer l'appui technique à la société civile dans les actions de plaidoyer sur la gouvernance forestière, minière et foncière y compris la sensibilisation dans les localités forestières reculées.
- Accroître les synergies entre l'ITIE, l'APV et la REDD+ en particulier à travers l'utilisation de l'observation indépendante et des instances de mise en œuvre multi-acteurs de ces processus.
- Susciter et appuyer les initiatives régionales en matière de redevabilité et d'intégrité dans le secteur forestier et la REDD+ telles qu'une plateforme ou un baromètre régionaux sur la gouvernance forestière et climatique.

Un comité de suivi des recommandations issues de cet atelier composé de quatre organisations membres des plateformes suivantes : Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PDGF), Cadre de concertation des organisations de la société civile et des populations autochtones (CACO-REDD+) et Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) a été mis en place.

Fait à Brazzaville, le 13 août 2019

Les participants

N°	Nom	Prénom	Structure	Fonctions
1.	ONTSOUON ASSEN	Bozir	AGODEC / ITIE	Président
2.	Nzila Kendet	Trésor	OCDH	Directeur exécutif
3.	Mounzéo	Christian	RPDH	Coordonnateur
4.	Ampiet	Caivin	OCBE-Vert	Président
5.	Akey	Guy Alain	VAPE-Conservation	Président
6.	Kiyindou Yombo	Nina Cynthia	OCDH	Chargée du programme ressources Naturelles
7.	Ndinga	Daniel	CAGDF	Juriste du projet OI-FLEGT
8.	Nganga	Jean	ADPPA	Président
9.	Moukouagâta	Alban Chérubin	OCDH	Membre
10.	Nguélélé	Arsène	AESI	Président
11.	Kombo	Alain	ADHUC	Comptable
12.	Mbemba	Jasmin	APAPEM	Président
13.	Nzikou Massala	Marien	OCDH	Chargé de Communication
14.	Yekola	Gustave	Ministère de l'économie	Chef de service
15.	Akanowé	Anicet	Ministère de la Justice	Directeur de la promotion des normes de vie, de dignité et du Bien-être autochtone
16.	Moussélé	Guy	CACO-REDD	
17.	Ngoma	Jérémie	IFO	Responsable à Brazzaville
18.	Madoungou	Maurice	AIDES	Président
19.	Ayissou	Joel	CEJP	Secrétaire
20.	Malanda	Etienne	Lycée Agricole	Enseignant
21.	Massango	Jean		Juriste

22.	Mavoungou	Chéroti Blancard	RENAPAC	Membre
23.	Boumpassy	Pastiv	Institut Cerveau vert	Chargé de la formation